

Ce printemps ...

*La Communauté de Communes du
Sud Nivernais lance son*

Plan Climat
Air Energie Territorial

Et si on en parlait !

Un Plan Climat Air Energie Territorial, c'est quoi ?

En quelques mots...

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un **projet territorial** de **développement durable stratégique**, car il doit permettre au territoire de se projeter dans l'avenir et de se fixer des objectifs. Et **opérationnel** car ce projet se décline en actions concrètes.

Pour agir sur quoi ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial doit traiter plusieurs grands axes :



Le développement des énergies renouvelables



La sobriété et l'efficacité énergétique



La qualité de l'Air



La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre



L'adaptation au changement climatique

Qui est concerné ?

La transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique sont l'affaire de tous, élus, entreprises, agriculteurs, associations, citoyens, écoles,...

Le PCAET est bâti à l'échelle du territoire et concerne toutes les activités qui s'y déroulent.

Il n'est pas uniquement porté par la communauté de communes, mais par l'ensemble des acteurs du territoire.

Pourquoi un Plan Climat Air Energie Territorial ?

—> Car la loi le prévoit

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce le rôle des intercommunalités et les nommes coordonnateurs de la transition énergétique à l'échelle locale. Ainsi, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants ont la charge d'élaborer, en concertation avec les acteurs du territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial.

—> Car il est important d'agir

Les effets du changement climatique se font déjà ressentir (augmentation des températures moyennes de 1,1°C depuis 1960 en Bourgogne, augmentation du nombre de jour chaud (+ de 25°C), diminution du nombre de jour de gel, hivers plus humides, étés plus secs, migrations d'espèces et de pathogènes, débits annuels des rivières en baisse,...)

Les nivernais consomment 2,5 fois plus d'énergie que la moyenne bourguignonne.

23% des ménages nivernais sont en situation de précarité énergétique (ils consacrent plus de 15% de leurs revenus à l'achat d'énergie pour se chauffer et se déplacer).

—> Car le PCAET est aussi une opportunité pour le territoire

Un PCAET dynamique, c'est aussi :

- L'amélioration du cadre de vie, donc de **l'attractivité** du territoire,
- Des leviers **économiques**, de la création **d'emplois** (par la rénovation du bâti et le développement des énergies renouvelables notamment),
- Des **économies** sur les factures d'énergie de la collectivité et des habitants, et plus largement sur les dépenses de santé à long terme,
- De **l'autonomie** au regard des fluctuations des marchés de l'énergie,
- Une **reconnaissance** en tant que « territoire engagé ».

Le territoire dispose en outre de nombreuses ressources permettant le développement des énergies renouvelables (bois-énergie, biogaz, éolien, géothermie, photovoltaïque,...).

Un Plan Climat Air Energie Territorial, oui, mais comment ?

Le PCAET se construit en plusieurs étapes :



La réalisation d'un diagnostic territorial avec pour objectifs de : Faire un état des lieux de la situation énergétique du territoire ; Estimer les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la séquestration du CO2 par les écosystèmes ; Analyser la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.



L'élaboration d'une stratégie territoriale consistant à se fixer des objectifs et à tracer une ligne directrice en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de production d'énergies renouvelables, de réduction des consommations d'énergie,...



La construction d'un programme d'actions permettant d'atteindre les objectifs inscrits dans la stratégie. Ce programme se voudra participatif car chaque acteur et citoyen du territoire sera partie prenante.



L'animation et le suivi du PCAET permettant de faire vivre les actions programmées et d'évaluer l'atteinte des objectifs.

Pour en savoir plus :

Communauté de communes du Sud Nivernais

Sylvie Cardona — 03 86 25 25 44

s.cardona@ccsn.fr

